

MAIRIE

DE

LA CAUNETTE

34210

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2021 A 18H30***Date de la convocation : 11 février 2021*

Présents : M. FABRE Max –Maire- M. DE VOLONTAT Nicolas, Mme COT Florence -Adjoints- M. AYATS Jean-François, Mme Céline BUNOZ, M. DELEGUE Salvy, Mme IGER Anne-Claude, Mme MALRIC Claire, M. MALRIC Ludovic, M. RINGOT Olivier

Absent.e.s : Mme MARCOUIRE-VALLES Lucie (pouvoir à M. AYATS)

Secrétaire de séance : Mme Florence COT

En raison de l'état d'urgence sanitaire, une partie du Conseil Municipal s'est réuni par visioconférence : M. AYATS, Mme IGER (article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifié par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020).

1-Hangar

M. le Maire présente le projet d'acquisition du hangar et du jardin appartenant à Monsieur Norbert VERDIER, parcelles cadastrées section AP n°47 d'une contenance de 50ca « chemin du Causse » et section AP n°48 d'une contenance de 2a55ca « rue du Pays Neuf » à La Caunette (34210).

Cette acquisition permettra d'y installer le garage et l'atelier municipal, qui ne sont actuellement pas centralisés dans un même endroit. Il ajoute qu'en plus de ces parcelles, M. VERDIER s'engage à céder une benne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de ces deux parcelles et de la benne au prix fixé par M. Norbert VERDIER.

2-Bail épicerie communale

Il est conclu pour une durée de 9 ans, le loyer annuel sera d'un (1) euro symbolique, les factures d'eau/assainissement et d'électricité seront prises en charge par la commune jusqu'au 01/01/2022.

Les modalités de remplacement du matériel mis à disposition faisant l'objet d'un inventaire seront discutées au cas par cas, lorsque cela sera nécessaire.

3-Réseau d'Adduction d'Eau Potable

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un surpresseur sur le Quartier Haut, ainsi que le changement des canalisations AEP du « chemin de la Bonnasse » et « chemin du Causse », qui s'élève à la somme de 224 800 € HT soit 269 760 € TTC pour les travaux et 15 200 € HT soit 18 240 € TTC de maîtrise d'œuvre.

Soit un total de 240 000 € HT et 288 000 € TTC.

Il donne lecture de la lettre envoyée à M. le Président du SIAEP du Minervois en novembre 2020, concernant un futur projet du Syndicat de construire un réservoir au-dessus de La Caunette, rendant le surpresseur obsolète.

M. PIVA -Président du SIAEP du Minervois- dans un courrier du 15 février 2021, nous indique que ce projet, très onéreux considérant le nombre d'administrés concernés, pourrait être suspendu au profit d'un dossier plus urgent de remise aux normes des canalisations contenant de l'amiante-ciment et branchement en plomb vétustes qui desservent 86 habitations.

Par ailleurs, il précise que le renforcement de la zone dite Est du territoire couvert par le SIAEP est prévu dans la phase 4 du schéma directeur, (dans laquelle nous sommes actuellement) dans un avenir relativement proche.

M. DELEGUE rappelle que cette question a été débattue plusieurs fois et que la commune s'était engagée à réaliser le surpresseur qui lui s'élève à 38 030,80 € HT. M. le Maire lui précise que quand le réservoir sera créé au-dessus du village le surpresseur ne sera plus nécessaire. En revanche, les canalisations devront être refaites à un moment donné, cette partie étant la plus onéreuse (186 769,20 € HT).

La priorité est donnée au remplacement des canalisations vétustes qui concernent 86 habitations et leur remise aux normes. Et ce avant le renforcement des réseaux « chemin de la Bonnasse » et « chemin du Causse » initialement prévu, et concernant moins d'administrés.

Il est décidé de suspendre le dossier de « création d'un surpresseur d'eau potable et de renforcement des réseaux associés », au profit des travaux plus urgents de remplacement des canalisations en amiante-ciment et branchement en plomb vétustes.

Des études vont être commandées pour réaliser un inventaire des canalisations concernées et afin d'évaluer le coût des travaux. Ils seront ensuite réalisés soit par le Syndicat (qui n'a pas droit aux subventions considérant que le prix du m3 est inférieur à 1 € et qu'il n'a pas la compétence « distribution »), soit par une entreprise privée.

En outre, M. le Maire explique que pour que le SIAEP du Minervois puisse perdurer, il convient que ses communes membres lui transfèrent les compétences Distribution de l'eau potable jusqu'à l'abonné et Assainissement avant 2026.

4- Questions diverses

- M. MALRIC rend compte de la réunion avec l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale concernant les possibilités de transformation de la salle de l'Ostal de la Cesse. Se sont déplacés la DREAL, la DDTM, l'ANCT, les Bâtiments de France et le Maire, la 1^{ère} adjointe et lui-même en tant que Président du SIVU du Haut Minervois. Il rappelle que c'est à l'initiative de Mme BUNOZ, lors d'un conseil syndical du SIVU, qu'il avait été proposé la rédaction d'un courrier à l'ANCT pour un appui technique concernant la salle de l'Ostal de la Cesse, qui est un projet multi entrée. Un rapport devait être établi par l'ANCT en suivant, mais n'a toujours pas été réceptionné. Ce courrier permettra de préciser ce qu'il est possible de faire pour mettre en valeur la salle de l'Ostal.
- M. le Maire fait part de la mise en ligne prochaine de l'appel d'offre pour le CDD d'accroissement temporaire d'activité.
- Groupe de Travail « Aménagement Place de l'Ormeau » : celui-ci est composé de Mme Céline BUNOZ, Mme Florence COT, M. Salvy DELEGUE et Mme Claire MALRIC.
- Groupe de travail « Urbanisme » : celui-ci est composé de M. Jean-François AYATS, Mme Céline BUNOZ, M. Nicolas DE VOLONTAT, M. Salvy DELEGUE et M. Olivier RINGOT.
- M. le Maire rend compte de la réunion concernant le « Permis de Louer ».

La séance est levée à 20 h 17